

talents que demandait une pareille mission, et que d'ailleurs, étant âgée de cinquante ans, elle ne pourrait soulager dans leurs travaux ses sœurs de Villemarie. Pour toute réponse, M. Macé lui marqua de nouveau de faire son paquet et de se tenir prête pour le départ, sans lui en déterminer encore le temps, et sans lui parler des compagnes qu'elle devait avoir dans le voyage : car alors l'évêque du Mans n'avait pas encore consenti au départ de la sœur du Ronceray. Cette seconde lettre remplit la sœur Le Jumeau de la plus vive reconnaissance envers DIEU, qui daignait la choisir pour aller consacrer le reste de ses jours à l'œuvre de Villemarie. Aussi ne pouvait-elle se lasser de réciter la doxologie *Gloria Patri*, et le psaume *Laudate Dominum omnes gentes*, en action de grâces pour une si grande faveur. Enfin, sur ces entrefaites, M. Macé ayant obtenu, par l'entremise de la reine, l'obédience de l'évêque du Mans, écrivit à la sœur Le Jumeau de partir pour Angers et de se rendre à jour fixe dans une certaine hôtellerie qu'il lui désigna, ajoutant que la sœur du Ronceray irait l'y joindre et la conduirait elle-même à Villemarie. Il lui exposait en détail les obstacles formés contre le départ de cette sœur, et la manière dont la Providence